ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

professeurs des écoles

Question au Gouvernement n° 4699

Texte de la question

DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

M. le président. La parole est à M. Guy Teissier, pour le groupe Les Républicains.

M. Guy Teissier. Monsieur le président, après mon collègue et ami Michel Herbillon, ma question s'adresse à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Je souhaite, madame la ministre, vous alerter sur les difficultés de recrutement que rencontrent les professeurs des écoles du premier degré. D'après le rapport budgétaire des sénateurs Jean-Claude Carle et Françoise Férat, remis en novembre dernier, les démissions d'enseignants stagiaires ont augmenté entre 2012 et 2016, leur taux ayant triplé dans le premier degré et doublé dans le second degré au cours des années de référence.

Jusqu'en novembre, les recrutements sur la liste complémentaire pour pallier les démissions des professeurs stagiaires fonctionnaient normalement : l'académie faisait appel aux candidats sur les listes complémentaires dans l'ordre du classement. Or, le 20 novembre dernier, le rectorat de l'académie d'Aix-Marseille informait les candidats sur les listes complémentaires qu'il n'y avait plus de budget pour ces recrutements. Malgré les démissions qui perdurent, les recrutements sont donc interrompus par décision de votre ministère et les postes ne sont plus pourvus. Certains postes sont occupés par des remplaçants, ce qui occasionne par ailleurs un manque de remplaçants dans certaines circonscriptions.

Cette situation engendrera d'importantes difficultés au niveau des affectations lors de la rentrée prochaine puisqu'il manquera des professeurs des écoles. Elle nous amène en outre à nous interroger sur les raisons qui conduisent tant de stagiaires à démissionner. Faut-il y voir des lacunes dans la formation initiale ou simplement des difficultés à enseigner dans certaines zones ?

Elle révèle, quoi qu'il en soit, une totale défaillance du ministère en termes de gestion des ressources humaines.

Madame la ministre, quand prendrez-vous des mesures pour débloquer la situation afin qu'un enseignement de qualité puisse continuer à être assuré dans l'académie d'Aix-Marseille, que tous les élèves reçoivent un enseignement et que les candidats inscrits sur les listes complémentaires, qui n'ont pas démérité, puissent être recrutés, comme la situation l'exige ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Najat Vallaud-Belkacem, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la*

recherche. Monsieur le député, vous nous parlez de l'académie d'Aix-Marseille. Je veux donc rappeler à l'Assemblée qu'entre 2008 et 2012, dans cette académie, ce sont 1 518 postes qui ont été supprimés *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain)* tandis qu'entre 2013 et 2017, dans cette même académie, 1 620 postes ont été créés ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)*

M. Guy Teissier. Alors tout va bien !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, *ministre.* Oui, monsieur le député, nous créons des postes !

Et dans le premier degré, à la rentrée prochaine de 2017, encore 200 nouveaux postes seront créés…

M. Éric Straumann. Combien de démissions ?

Mme Najat Vallaud-Belkacem, *ministre.* …ce qui permettra, et je vous remercie de l'appeler de vos vœux, de satisfaire la priorité qu'est dans le primaire la pré-scolarisation des enfants de moins de trois ans et de conforter le dispositif « plus de maîtres que de classes » qui fonctionne si bien. Nous avons aussi engagé des moyens pour remplacer les enseignants absents et assurer la formation continue des professeurs.

Monsieur le député, je dois vous le dire, c'est sur tout cela que vous reviendrez si le programme de M. Fillon s'applique et si demain entre 100 000 et 150 000 postes d'enseignants sont supprimés !

Mais revenons à votre question. Vous dites qu'au cours des dernières semaines, un certain nombre d'enseignants se sont absentés et vous regrettez que nous n'ayons pas fait appel à des listes complémentaires pour les remplacer.

M. Éric Straumann. Ils ne se sont pas absentés, ils ont démissionné !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, *ministre.* C'est que dans ces cas-là, nous faisons appel à des contractuels, monsieur le député, pour une raison simple : les candidats inscrits sur les listes complémentaires n'ont pas suivi la formation initiale que nous avons prévue pour tous les enseignants. Je vous confirme qu'à partir de la Toussaint, dans toutes les académies, ce n'est pas aux candidats inscrits sur les listes complémentaires que nous ferons appel mais aux contractuels, qui bénéficient d'une formation qui leur est propre et d'ailleurs sont accompagnés en vue de passer le concours à leur tour.

Bref, monsieur le député, une fois n'est pas coutume, nous nous accordons sur un point : dans votre académie comme ailleurs, les besoins existent et il faut donc continuer à créer des postes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)*

Données clés

Auteur : M. Guy Teissier
Circonscription : Bouches-du-Rhône (6e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 4699
Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel
Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 février 2017
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 février 2017